



Recuperation du corps de mon beau pere 36 h apres son deces

Par **tilounath**, le **30/05/2011** à **15:33**

Bonjour,

Mon beau-père vien de décéder le 23 mai 2011 à 21 h 10. Je n'ai été averti que le 25 mai à 10 h. Les conséquences sont qu'aucun membre de la famille (petits-enfants, neveux, etc.) n'ont pu le voir puisque la mise en bière doit se faire dans les 48 h. L'hôpital reconnais cette erreur, nous avons rendez-vous avec le médecin et le chef de service la semaine prochaine pour savoir pourquoi nous n'avons pas été prévenus et temps et en heure.

Comment pouvons-nous régler cette affaire ?

Merci.